



DAAC/25-1051-150 du 23/06/2025

**APPEL A CANDIDATURES POUR UNE MISSION DE PROFESSEUR RELAIS DAAC  
«COORDONNATEUR ACADEMIQUE POUR LE CHANT CHORAL»**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme DELOUZE - Tel : 04 42 91 88 41 - Mail : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Recrutement d'une enseignante ou d'un enseignant de l'enseignement public, assurant une mission de conception, d'accompagnement et de promotion des projets académiques des chorales scolaires, rémunéré(e) sous la forme d'indemnités pour mission particulière (IMP), taux 5, soit 3 750 euros annuels.

L'enseignante ou l'enseignant sera choisi(e) pour ses compétences pédagogiques, sa connaissance du milieu scolaire, du domaine de l'éducation artistique et culturelle, ainsi que des modalités du travail en partenariat avec des structures culturelles.

Le professeur relais DAAC est expert dans un domaine, mais il a également des compétences transversales lui permettant de renseigner les équipes pédagogiques pour l'ensemble des 8 domaines mobilisables dans des projets EAC : arts visuels et patrimoine / cinéma et audiovisuel / culture scientifique / histoire et mémoire / éducation aux médias et à l'information / livre et lecture / musique / spectacle vivant.

Le professeur relais DAAC travaille pour les élèves de tous les niveaux, de la maternelle jusqu'au baccalauréat, et il s'adresse aux enseignants de toutes les disciplines.

Au niveau territorial, il est l'interlocuteur privilégié des personnels de direction, des inspecteurs et des enseignants pour la mise en place du PEAC.

### **MISSION GENERALE**

Sous l'autorité de la Déléguée académique à l'action culturelle, et en étroite et constante liaison avec le conseiller académique du domaine musique, il ou elle participe directement à l'élaboration, la coordination, l'accompagnement et l'évaluation de tous les projets académiques liés aux chorales scolaires menés par la DAAC, notamment ceux issus de l'« Appel à projets libres inter-degrés : chorales » dans ADAGE.

Il ou elle participe également à leur valorisation et à leur accompagnement pédagogique à travers la production de documents pouvant être diffusés au plan académique.

En tant que personne ressource en EAC, il ou elle est amené à accompagner les équipes pédagogiques au sein d'un réseau pour constituer un maillage territorial en EAC cohérent et complet.

### **CONNAISSANCES ATTENDUES**

- les textes officiels et de référence relatifs à l'éducation artistique et culturelle
- les grandes priorités nationales et académiques en matière de politique éducative et culturelle
- les composantes du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève, le référentiel, et les différents dispositifs artistiques et culturels scolaires proposés, ADAGE.
- L'organisation d'un spectacle scolaire (budget, sécurité, communication, ...)

## COMPETENCES PROFESSIONNELLES ATTENDUES

- attester d'une expérience certaine dans l'élaboration de spectacle choral scolaire
- avoir une bonne connaissance des répertoires « chant choral » pour les scolaires
- savoir animer des actions de formation
- savoir produire des supports pédagogiques à destination des enseignants
- maîtriser les outils de communication et informatiques, notamment pour les valorisations de projets

## QUALITES RECHERCHEES

- avoir une aisance écrite, orale et relationnelle
- savoir gérer le suivi de plusieurs projets en même temps
- s'inscrire dans une démarche collective de projet et savoir travailler en équipe
- savoir rendre compte de ses missions

## MISSIONS SPECIFIQUES

- Suivi des candidatures sur Adage et commission de sélection
- Suivi de la communication en lien avec les projets
- Accompagnement et conseils pour l'élaboration des différents projets retenus
- Montage dans Sofia et suivi des formations demandées pour la mise en place des projets
- Suivi des actions pédagogiques liées aux projets retenus
- Suivi des restitutions et des éléments de valorisation de ces projets

Cette mission sera effective pour l'année scolaire 2025-2026, à compter du 1er septembre 2025. Elle pourra être renouvelée en fonction du premier bilan établi en juin 2026.

Les enseignant(e)s souhaitant faire acte de candidature sont invité(e)s :

- à prendre contact avec M. Quer, [daac.musique@ac-aix-marseille.fr](mailto:daac.musique@ac-aix-marseille.fr)
- à transmettre par voie hiérarchique, et par voie électronique uniquement, **avant le 4 juillet 2025** à [ce.daac@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.daac@ac-aix-marseille.fr), un dossier constitué des documents suivants :
  - curriculum vitae
  - lettre de motivation
  - dernier rapport d'inspection
  - avis circonstancié de leur chef d'établissement
  - toute pièce annexe pouvant soutenir la candidature

Les enseignant(e)s dont la candidature sera pré-sélectionnée seront convoqué(e)s pour un entretien en visio conférence avant le 9 juillet 2025.

Pour tout renseignement :

Tel : 04 42 93 88 41

Mail : [ce.daac@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.daac@ac-aix-marseille.fr)

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*